

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**Arrêté portant réglementation de la circulation et su stationnement**  
**Rte de Clermont (D 225) - VIC-LE-COMTE**

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2, relatifs au stationnement et à la circulation,
- Vu la demande présentée par la société CIRCET, siégeant, 2, rue André Citroën – 63118 CEBAZAT, tendant à ce que la circulation et le stationnement soient réglementés, rte de Clermont (D 225), commune de VIC-LE-COMTE, dans le cadre de travaux sur le réseau TELECOM,
- Considérant qu'il y a lieu de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux en toute sécurité,

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement interdit et la vitesse limitée à 30 Km/h au droit des travaux, rte de Clermont (D 225), commune de VIC LE COMTE, pendant la durée des travaux, soit 3 jours, prévue entre le 2 et le 31 mars 2026, pour permettre la réalisation de ces derniers.

**Article 2** : La signalisation réglementaire est mise en place par le demandeur.

**Article 3** : Le présent arrêté est affiché en Mairie et sur les lieux.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE.
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- A l'entreprise.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 23 février 2026,

Le Maire,

  
**A. DESJORGES**

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 27. 02. 2026